

DEROULEMENT DE L'OPERATION FERRAILLE

1 – L'INFORMATION

Chaque commune du canton s'est engagée à faire circuler l'information grâce à un document type qui a été envoyé à toutes les mairies et à tous les délégués en septembre

Soit par

- parution dans le bulletin municipal
- distribution dans les boîtes à lettres par la poste ou par les employés communaux ou par les membres du conseil municipal
- affichage dans les commerces, les lieux publics...

2 – LA COMMUNICATION

Que peut-on donner ?

- carcasses de voitures (batterie enlevée) ou autres (carte grise obligatoire)
- vieux matériel agricole
- batteries non vidées
- appareils ménagers blancs (lave linge, frigo, congélateur, sèche linge, lave vaisselle) et petit électroménager
- fer et métaux ferreux
- tôles ondulées, visseries, métaux galvanisés, vieux radiateurs, casseroles, poêles, cocottes, fers à repasser,
- fûts, bidons, pots de peinture....(vides et secs)

Les promesses de dons vont être adressées aux mairies ou aux délégués par coupon réponse ou par téléphone.

Chaque promesse de don doit être enregistrée clairement avec identité du donneur et coordonnées (adresse et téléphone)

3 – LA COLLECTE

Elle aura lieu la première semaine de décembre (les dates exactes vous seront communiquées ultérieurement).

Un lieu de dépôt dans chaque commune sera déterminé conjointement par le maire, le ou les délégués et l'agriculteur référent

Les personnes ayant fait promesse de don seront contactées soit par les secrétaires de mairie, soit par les délégués. Deux possibilités se présentent alors :

- la quantité de ferraille donnée peut être apportée au lieu de dépôt par les donateurs eux-mêmes. On leur indique alors (et pas avant) quel est ce lieu et éventuellement les horaires d'ouverture
- la quantité de ferraille est trop importante pour être apportée. On transmet alors le nom et les coordonnées de la personne à l'agriculteur référent qui se chargera de les contacter pour décider avec eux du moment où il ira chercher cette ferraille avec un tracteur et une remorque

4 – LE RAMASSAGE

Il se fera la dernière semaine de novembre par la Sté LOCA RECUPER avec le concours des membres du Comité de Jumelage et tous les bénévoles qui voudront les accompagner.

Si vous avez des questions n'hésitez pas à appeler

Yannick PACREAU : 06.14.65.46.77

Jean Paul GENTIL au 06.13.01.79.89